

A.S.A. DE UNCHAIR

1 PLACE DE LA MAIRIE
51170 UNCHAIR

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES 2026

UNCHAIR le Mardi 03 Février 2026

**Lundi 09 Mars 2026 à 9 Heures 30
À LA COOPÉRATIVE DE VANDEUIL**

Élection des membres du syndicat

Vote de l'Assemblée des propriétaires

Si vous souhaitez vous porter candidat, nous vous invitons à déposer votre candidature au siège de l'ASA (mairie de Unchair) avant le 6/03/26.
Rq: après ce jour, vous pourrez en faire part directement lors de l'Assemblée des Propriétaires

Questions diverses

Une présentation vous sera également proposée par la Chambre d'Agriculture de la Marne, portant sur :

Nu-propriétaires, Usufruitiers, Indivisaires et Exploitants au sein de l'ASA

Au dos de votre convocation figure votre état parcellaire, base de calcul de votre prochaine redevance.

**Il est impératif d'indiquer systématiquement à l'ASA toutes les erreurs ou modifications le concernant, en y joignant
UNE ATTESTATION NOTARIEE ou UN ACTE NOTARIE COMPLET ou UN RELEVE CADASTRAL
(pour rappel le membre de l'ASA est le nu-propriétaire)**

Les extraits de documents notariés, les documents du Comité Champagne, les baux ruraux et les déclarations sur l'honneur
ne comportent pas l'intégralité des informations requises concernant le nu-propriétaire membre de l'ASA

**Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2026 ayant autorisée l'ASA de UNCHAIR,
dont vous êtes désormais membre.**

!!! La présence d'un représentant de votre propriété est indispensable pour éviter les problèmes de quorum !!!

En cas d'absence ou d'indisponibilité, n'oubliez pas de remettre le "bon pour pouvoir" de votre propriété au mandataire
de votre choix, ou bien de le renvoyer, dûment rempli, à la mairie de Unchair.

En l'absence de quorum, la seconde assemblée des propriétaires se tiendra dans l'heure qui suit.

L'administratrice provisoire de l'ASA de Unchair
Mme Annie ROUSSELIERE